Formulaire de présentation du Programme[1] à soumettre au Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix (FCP)

Partie A: Information concernant la réunion du Comité de Pilotage conjoint *A remplir par le Secrétariat permanent*	
Date de la réunion: 28/08/2008	Organisation des NU bénéficiaire: PNUD-CI
Réunion N°: I	Budget Total: $4,000,000
Point N°: Examen du document des 1000 Microprojets	Domaine Prioritaire: Consolidation de la Paix et de la Sécurité

Partie B: Résumé du Programme *A remplir par l'(les) organisation(s) des Nations Unies bénéficiaire(s)*	
De: *Autorité nationale et Représentant(s) de l'(les) organisation(s) des Nations Unies bénéficiaire(s)* - Cabinet du Premier Ministre - Représentant Spécial du Secrétaire General	Date de soumission: 12/09/2008
Contact: **Cabinet du Premier Ministre** *N ° de téléphone : (225) 20 21 11 00 / 20 31 50 00* *Courriel : kofpakoffi@yahoo.fr ; courriel@primature.gov.ci* **Représentant Spécial du Secrétaire Général** *No. de tel. : (225) 20 31 74 03 / 20 23 32 72* *Courriel : choi@un.org georg.charpentier@undp.org; charpentier@un.org*	
Si approuvé, le programme aboutira à: ☒ Un nouveau Programme/Programme conjoint ☐ La poursuite du Projet existant ☐ Autre (préciser)	Le programme proposé est le produit de: ☐ Une initiative des autorités nationales dans le cadre du Plan prioritaire du FCP ☒ Une initiative d'une organisation des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du FCP ☐ Un travail conjoint des autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du FCP ☐ Autre (préciser)

[1] *Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.*

RECEIVED
SEP 22 2008

Organisation des Nations Unies bénéficiaire: **Programme des Nations Unies pour le Développement – Cote d'Ivoire (PNUD-CI)**	
Autorité(s) nationale(s): **Cabinet du Premier Ministre**	
Domaine Prioritaire: **Programme de sortie de crise – Consolidation de la Paix et de la Sécurité**	
Nom du Programme: **1000 (MILLE) MICROPROJETS POUR LA REINSERTION SOCIOECONOMIQUE DES EX-COMBATTANTS EN COTE D'IVOIRE**	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Programme: **$4,000.000 //**	
Montant et pourcentage des charges indirectes demandés: **$261,682 soit 7%**	

Engagements annuels estimés:	**4e. trimestre 2008**	**1er trimestre 2009**	**2010**
	$ 2,300.000	**$1,700.000**	**N/A**
Déboursements annuels estimés:	**2008**	**2009**	**2010**
	$ 2,300.000	**$1,700.000**	**N/A**

Résumé narratif du programme
(500 mots maximum)

Avec la relance officielle du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) en Cote d'Ivoire (22 décembre 2007) suite à la signature de l'Accord politique de Ouagadougou (APO) le 4 mars 2007, les opérations de regroupement en zones Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) a connu des avancées notables avec la démobilisation à ce jour, de plus de sept mille éléments qu'il faut désormais prendre en charge dans des programmes de réinsertion pour un retour réussi à la vie civile. Devant l'urgence de venir en aide à cette population cible qui ne cesse d'augmenter au fil des opérations de démobilisation, et dans le cadre de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au Gouvernement ivoirien au programme de sortie de crise, l'ONUCI s'est fournée vers le Fond de consolidation de la paix (PBF) pour trouver des ressources adéquates pour contribuer à la réinsertion des ex-combattants en accompagnement aux efforts du Gouvernement ivoirien en cette période pré-électorale où un climat serein doit régner pour faciliter le déroulement des élections.

Ainsi, l'objectif global des « 1000 microprojets pour la réinsertion socio-économique des ex-combattants en Cote d'Ivoire » est de contribuer au renforcement et à la consolidation de la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire, à travers la mise à disposition d'options de réintégration socio-économique viables au bénéfice d'ex-combattants, ex-miliciens, de jeunes associés aux conflits armés et de jeunes à risque dans les zones les plus touchés par le conflit.

Cet appui vient renforcer les efforts en cours entrepris par les programmes nationaux chargés de la réinsertion des ex-combattants (Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire - PNRRC) et de l'insertion des jeunes à risque (Programme de Service Civique National- PSCN) qui ont été impliqués durant la phase de préparation du projet à travers une approche participative de l'ONUCI et du PNUD, pour lequel un atelier conjoint (ONUCI, PNUD, PNRRC, PSCN, CCD) sur les 1000 Microprojets a été organisé du 4 au 6 août 2008 à Yamoussoukro au siège du Centre de Commandement Intégré (CCI) pour échanger et harmoniser les approches.

Compte tenu de l'urgence et des avantages comparatifs que présente le PNUD pour l'exécution du projet, ce dernier a été choisi comme agence d'exécution capable d'être rapidement opérationnel, de mobiliser les partenaires de mise en œuvre et d'utiliser son expertise et sa présence sur le terrain à travers ses sous bureaux dans les quatre régions les plus affectées par la crise.

De manière spécifique, le projet vise environ 3,000 ex-combattants (Nord), 500 ex-miliciens (Ouest) et 1,500 (Sud-ouest) jeunes associés aux forces et groupes armés.

En plus des bénéficiaires impliqués dans les processus DDR et DDM (Désarmement et démantèlement

des milices/groupes d'auto-défense), le projet portera une attention toute particulière aux femmes ex-combattantes, les femmes/filles associées aux forces et groupes armés. Les 1000 Microprojets contribueront, entre autres, à : (i) Créer des conditions favorables pour une réintégration socio-économique pérenne des bénéficiaires ; (ii) Offrir une alternative viable de réinsertion loin des armes ; (iii) Contribuer à la réduction de la pauvreté; (iv) Réduire les tensions intercommunautaires.

1. Historique

Le projet répond à l'appel pressant des autorités nationales, particulièrement le Cabinet du Premier Ministre en charge du programme de sortie de crise, envers les partenaires internationaux pour une assistance dans la prise en charge du volet réinsertion des ex-combattants/ex-membres de groupes d'autodéfense qui sortent des opérations en cours de regroupement.
C'est ainsi que le RSSG, suite aux démarches effectuées auprès du Gouvernement, s'est rapproché du FCP pour solliciter une assistance urgente pour faire face à la situation et contribuer à apaiser le climat en période préélectorale en procurant des options de réinsertion viables au ex-combattants, ex-miliciens et jeunes à risque. L'ONUCI en collaboration étroite avec le PNUD ont par une approche participative, consulté toutes les parties prenantes nationales et internationales, civiles et militaires pour recueillir leurs avis et les consolider dans le cadre de l'élaboration du projet qui a culminé avec la tenue d'un atelier technique sur les « 1000 Microprojets » avec tous les partenaires.

2. Raison d'être du Programme

Ce projet conjoint ONUCI/PNUD offre un cadre global et pérenne en vue de la réintégration des ex-combattants. Compte tenu de cette période de transition critique, ces projets ont pour objet d'assurer un environnement favorable aux élections comme condition préalable au processus de paix, la réhabilitation et la promotion de l'économie au plan local.

Objectif: Le renforcement de la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire au moyen de solutions alternatives pour assurer la réintégration socioéconomique des ex-combattants, des miliciens, des jeunes associés aux conflits armés et plus généralement les jeunes à risque.
Cible : De manière spécifique, ce projet vise environ 3,000 ex-combattants (Nord), 500 ex-miliciens (Ouest) et 1,500 (Sud-ouest) jeunes associés avec les forces armées âgés de 18 à 35 ans.

Résultats et activités:
Réintégration directe – microprojets pour les ex-combattants, ex-miliciens et jeunes à risque en étroite collaboration avec le Programme National pour la réinsertion et la réhabilitation communautaire. La mise en œuvre de ce projet sera assurée en étroite collaboration avec la structure nationale en charge des programmes de réintégration (PNRRC):renforcement de capacité dans les domaines de gestion de projet, conseil, activités génératrices de revenues, identification et enrôlement des bénéficiaires (hommes et femmes, enfants associés aux conflits armés), renforcement des capacités pour la réintégration des bénéficiaires y compris les personnes atteintes du VIH/SIDA.

Réintégration indirecte au moyen du service civique national – soutien à la construction/réhabilitation de centres de formation socioprofessionnelle pour le programme, renforcement des capacités au bénéfice des ex-combattants et des jeunes à risque, soutien aux activités génératrices de revenus, fourniture d'équipements pour les centres de formation, mise en place d'outils et de *curricula* pédagogiques de formation, identification et enrôlement des bénéficiaires. La mise en œuvre de ce projet comprendra aussi un volet sensibilisation au genre.

Résultats attendus:

- Contribution à la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire, réintégration des ex-combattants, ex-miliciens et groupes associés aux conflits armés, à travers des activités socio-économiques avec les communautés d'accueil.
- Plusieurs centaines d'ex-combattants, ex-miliciens et jeunes à risque réintégrés à travers des activités de réinsertion socio-économique.

Partie C. Evaluation Technique

A remplir par le Secrétariat permanent pour le Groupe thématique et les Clusters

3. Evaluation de la proposition par l'équipe d'experts

Le projet a été conçu sur la base des principes clefs du FCP. D'abord par son approche participative qui a inclus toutes les parties prenantes durant le processus d'élaboration. Ensuite, par l'endossement par les autorités nationales qui parrainent le programme de sortie de crise. Cette acte donne toute sa valeur à l'appropriation du projet par les ivoiriens eux-mêmes. De plus ce projet répond à une de leurs préoccupations majeures du moment à l'approche des élections, qui est de trouver des options valables de réinsertion aux ex-combattant et ex-membres des groupes d'auto-défense. Ce point est mentionné dans l'APO et dans les accords complémentaires comme un point essentiel pour le rétablissement de la sécurité en Cote d'Ivoire. Il faudrait noter également que le projet produira un grand impact et un effet catalyseur avec des moyens limités qui seront gérés avec rigueur par le PNUD pour que le maximum puisse aller aux bénéficiaires.

Principes Généraux et Critères de Sélection

(a)	Le Programme est clairement basé sur le Plan prioritaire du FCP	Oui ☒ Non ☐
(b)	Le Programme soutient et assure l'appropriation nationale	Oui ☒ Non ☐
(c)	Le Programme soutient le renforcement des capacités nationales	Oui ☒ Non ☐
(d)	Le Programme est mis en œuvre dans un domaine ou les Nations Unies et leurs partenaires ont des avantages comparatifs	Oui ☒ Non ☐
(e)	Le Programme puise dans les capacités et les expériences existantes dans le pays	Oui ☒ Non ☐
(f)	L'organisation et les structures gouvernementales ont la capacité d'exécuter le Programme et de produire les résultats escomptés	Oui ☒ Non ☐
(g)	Le Programme est efficace, cohérent et rentable	Oui ☒ Non ☐
(h)	Le Programme évite le double emploi et/ou le chevauchement avec des activités menées par d'autres acteurs	Oui ☒ Non ☐
(i)	Le Programme répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix, tout en étant durable et en facilitant des améliorations à long terme	Oui ☒ Non ☐
(j)	Le Programme est le résultat d'un processus inclusif, de consultation et de partenariat, dont les bénéficiaires ont participé à l'élaboration	Oui ☒ Non ☐
(k)	Le Programme peut-être exécuté dans les 18 mois	Oui ☒ Non ☐
(l)	Les décaissements estimés sont réalistes	Oui ☒ Non ☐

Synthèse de l'évaluation technique (élaborer) :

-Point (f) Le programme a été conçu pour être exécuté conjointement par ONUCI, PNUD, PNRRC, et les structures nationales ;

-Points (b) et (j) : La structure nationale responsable de la coordination de la réinsertion (PNRRC) et le PSCN, au niveau local (identification et sélection des projets) tout comme au niveau central (évaluation et approbation). Le tout est sous le couvert du Cabinet du Premier Ministre en charge du programme de sortie de crise ;

-Points (c) et (h): L'opérationnalisation du projet se fera en créant des synergies avec les structures nationale présentes sur le terrain. Il est prévu un suivi et une supervision conjointe ;

-Point (i) : Le projet répond au souci de consolidation des acquis de paix obtenus depuis la signature de l'APO. Il sera appuyé par des activités/projets communautaires pour aider les communautés à améliorer leurs conditions de vie et redynamiser certaines zones jusque là à faibles activités du fait de la crise.

Partie D: Examen administratif *A remplir par le Secrétariat permanent*		
4. Examen administratif par le Secrétariat permanent		
(a)	Le document de Programme est conforme au format *(y compris page de garde, cadre logique, arrangement de gestion du Programme, etc.)*	Oui ☒ Non ☐
(b)	Le budget est soumis selon les catégories requises	Oui ☒ Non ☐
(c)	Les frais de gestion sont conformes au montant des charges indirectes approuvé	Oui ☒ Non ☐
(d)	Le résumé du Programme est fourni *(à mettre en ligne sur le site du FCP)*	Oui ☐ Non ☒
(e)	Le rapport final ou périodique est fourni *(pour financement additionnel uniquement)*	Oui ☐ Non ☒

Partie F: Décision du Comité de Pilotage conjoint
A remplir par le Secrétariat permanent pour le Comité de Pilotage conjoint

5. Décision du Comité de Pilotage conjoint du FCP

- ☒ Approuvé pour un budget total de $4,000,000
- ☐ Approuvé avec modifications/conditions
- ☐ Renvoyé avec des commentaires pour une révision de la proposition
- ☐ Rejeté

Motifs/Remarques
Le programme est en ligne avec les besoins et les priorités pour le programme de sortie de crise

Koffi Koffi Paul Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre en charge du Programme de sortie de crise	**Georg Charpentier** Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies

Partie C: Examen de l'Agent administratif
À remplir par l'Agent administratif

7. Action prise par le Coordonnateur exécutif du Bureau du Fonds d'Affectation Multi-donateurs (BFAM), PNUD, New York

☑ Programme en conformité avec les dispositions des mémorandums d'accord entre les Nations Unies et le PNUD, les organisations des Nations Unies bénéficiaires et le PNUD, et en conformité avec la lettre d'accord avec les donateurs.

ANNEXE 4:
Budget du Programme

BUDGET DU PROGRAMME[1]

Le budget doit utiliser le Format du Rapport Standard Financier* avec des modifications nécessaires selon les besoins des activités anticipées du Programme financé par le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP).

Ce format est compatible avec Atlas (système financier du PNUD) et rend possible la synthèse des rapports financiers des dépenses soumis par les organisations des NU bénéficiaires à l'Agent administratif.

CATÉGORIE	[illegible]	Période d'Unité	Nombre d'Unités	COÛT TOTAL
1. Personnel *y compris personnel et consultants*	Assistance technique			$190,000
2. Contracts *y compris compagnies, services professionnels, octrois*	Contrats de sous-traitance avec partenaires de mise en œuvre			$3,020,000
3. Formation	Training ; Capacity building			$90,000
4. Transport	Location voiture, achat mots; achat véhicules			$400,000
5. Provisions et Produits	(compris dans les contrats de sous-traitance Cf. 2)	N/A	N/A	N/A
6. Equipement	(compris dans les contrats de sous-traitance Cf. 2)	N/A	N/A	N/A
7. Voyage	(Cf. 4)	N/A	N/A	N/A
8. Divers	N/A	N/A	N/A	$38,318
Sous-total				$3,738,318
9. Frais de gestion* **		7%		$261, 682
TOTAL				$4, 000 000

* Le Rapport Standard Financier a été approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) en 2003.
** Si nécessaire, produire un narratif explicatif.
*** A percevoir par l'organisation de gestion : le taux sera calculé sur la base du sous-total des catégories 1-8, et selon les termes du mémorandum d'accord pour le FCP, c'est-à-dire un taux entre 5% et 9%, avec une moyenne de 7%.

[1] *Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.*

CABINET
DU PREMIER MINISTRE

DIRECTION DE CABINET ADJOINT CHARGEE
DES PROGRAMMES DE SORTIE DE CRISE

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

Compte Rendu de la réunion du jeudi 28 août 2008

OBJET	EXAMEN DU DOCUMENT DE 1000 MICRO PROJETS DE L'ONUCI
1. CONTEXTE	Face aux inquiétudes exprimées par les autorités ivoiriennes relatives à la lenteur d'exécution des programmes de réinsertion des ex combattants et des jeunes à risque, l'ONUCI en partenariat avec le PNUD a initié un projet appelé 1000 Micro projets. Le projet a démarré à Bouaké. Une réunion de travail a eu lieu le 28 août 2008 à cet effet au Cabinet du Premier Ministre sous la Présidence du Directeur de Cabinet Adjoint chargé des Programmes de Sortie de Crise.
2. PARTICIPANTS	Les participants à cette réunion étaient : • Paul Koffi KOFFI, Directeur de Cabinet Adjoint chargé des Programme de Sortie de Crise, • Philippe KOFFI, Conseiller Technique, Cabinet du Premier Ministre, • Ange B. GNAPI, Conseiller Technique, Présidence de la République, • Camille Kobenan DUA, Conseiller Technique, Présidence de la République, • Mirelle Anokoua GUIBERO, Chargée d'Etudes, Présidence de la République, • Zahabi Sidi Mohamed, Chef de Division DDR, ONUCI, • Miguel CORTE REAL, Responsable Coordination et Liaison, ONUCI, • DAMA Moussa, Conseiller Technique, Bureau du Représentant du Facilitateur, • Martin MBANDA, Conseiller Principal PNUD, • Josianne ADOUBI, Coordonnatrice du PAIMSC, • N'DRI Siméon, Coordonnateur du PAPC.
3. DESCRIPTION DU PROJET	Le projet est prévu pour une durée de 6 mois. Le coût est de 4 000 000 USD avec Bouaké, Korhogo, Guigio et Daloa comme zones de démarrage. Objectifs L'objectif général du projet est de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire à travers des projets de réintégration socio économique des ex combattants, groupes d'auto défense et jeunes à risque. Les objectifs spécifiques sont en autres : • Réduction dans l'usage des armes à feu comme source de revenus, • Réduction du chômage et de la pauvreté, • Réduction des conflits, • Améliorer les conditions de vie des bénéficiaires. Cibles Le projet vise : • environ 3 000 ex combattants (nord), • 500 ex miliciens (ouest) • 1500 (sud ouest) jeunes associés avec les forces armées et • les femmes ex combattantes et les groupes victimes du VIH/SIDA.

	Critères • Les bénéficiaires du projet doivent se composer en groupe et doivent être des volontaires, • Le financement se fait sur une base budgétaire allant de 300 000 à 420 000 F.CFA par bénéficiaire, • 60% des bénéficiaires doivent être des ex combattants, • Les ex combattants sélectionnés doivent avoir une carte de démobilisé et être inscrit sur les listes du PNRRC, • Les ex combattants sélectionnés remplissent les conditions physiques, médicales et mentales satisfaisantes. Ils ne peuvent pas être des bénéficiaires d'un autre programme. **Partenaires** Les 1000 micro projets est un projet conjoint entre l'ONUCI et le PNUD mais impliquant divers partenaires : • ONUCI avec sa section DDR agira comme le point de contact et assumera la responsabilité générale dans la gestion et le suivi au quotidien du projet, • Le PNUD sera responsable de la gestion globale des fonds du projet, • le CCI assurera sous la supervision des forces impartiales le désarmement et la démobilisation des ex combattants et des ex miliciens, • Les Forces impartiales assureront la supervision du processus de désarmement et de démobilisation, • Le PNRRC délivrera les cartes de démobilisés pour les ex combattants et ex miliciens, • Le PSCN délivrera une preuve d'enrôlement des ex combattants et ex miliciens dans ledit programme. • Les ComZones et les dirigeants des milices pour faciliter le processus d'identification **Mécanisme de coordination** Le mécanisme de coordination comprendra : • un Comité de Pilotage co présidé par le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU et par un représentant du Premier Ministre • L'Unité Post crise du PNUD, • le PNRRC et • le Comité d'approbation des Projets.
4. POINTS ABORDES	Les points abordés étaient les suivants : • Les problèmes de communication • L'accueil fait au lancement du Projet à Bouaké, • Le programme de chaque structure (PAPC, PNUD, Projet BAD, ONUCI etc) • La présence de Représentant de la Présidence de la République dans le Comité de Pilotage • La reformulation financière du Projet, • L'extension du Projet aux zones Sud et Ouest • La coordination et cohérence des programmes de réinsertion • Découpage géographique du territoire,

5. CONCLUSIONS	• Inscrire les 1000 projets dans le long terme et l'insérer dans les autres programmes de réinsertion, • Etendre le projet dans les zones Sud et ouest, • Ne pas faire mention des ComZones dans le document final. Les ComZones sont des partenaires mais ne représentent pas une institution, • Ne plus indiquer le montant du financement par individu dans le projet final. Cela ramène à l'idée de filet de sécurité, • Repartir l'ensemble du territoire en zones géographique d'insertion dans laquelle chaque partenaire évoluera, • Faire figurer la Présidence dans le Comité de Pilotage du Projet, • Trois niveaux de coordination pour rendre cohérents les différents programmes de réinsertion : stratégique, opérationnelle et locale,

Philippe KOFFI, Conseiller Technique

Boulevard Angoulvant Plateau – 01 BP 1533 Abidjan 01
Tél. : (225) 20.21.11.00 / 20.31.50.00 / 20.25.13.00 – Fax : (225) 20.22.18.33
Internet : www.premierministre.ci – E-mail : courriel@primature.gov.ci

ANNEXE 4:
Budget du Programme

BUDGET DU PROGRAMME[1]

Le budget doit utiliser le Format du Rapport Standard Financier* avec des modifications nécessaires selon les besoins des activités anticipées du Programme financé par le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP).

Ce format est compatible avec Atlas (système financier du PNUD) et rend possible la synthèse des rapports financiers des dépenses soumis par les organisations des NU bénéficiaires à l'Agent administratif.

CATEGORIE	Note	Prix de revient	Nombre d'unités	COÛT TOTAL
1. Personnel *y compris personnel et consultants*	Assistance technique			$190,000
2. Contracts *y compris compagnies, services professionnels, autres*	Contrats de sous-traitance avec partenaires de mise en œuvre			$3,020,000
3. Formation	Training ; Capacity building			$90,000
4. Transport	Location voiture, achat mots; achat véhicules			$400,000
5. Provisions et Produits	(compris dans les contrats de sous-traitance Cf. 2)	N/A	N/A	N/A
6. Equipement	(compris dans les contrats de sous-traitance Cf. 2)	N/A	N/A	N/A
7. Voyage	(Cf. 4)	N/A	N/A	N/A
8. Divers	N/A	N/A	N/A	$38,318
Sous-total				$3,738,318
9. Frais de gestion***		7%		$261,682
TOTAL				$4,000,000

* Le Rapport Standard Financier a été approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) en 2003.
** Si nécessaire, produire un narratif explicatif.
*** A percevoir par l'organisation de gestion : le taux sera calculé sur la base du sous-total des catégories 1-8, et selon les termes du mémorandum d'accord pour le FCP, c'est-à-dire un taux entre 5% et 9%, avec une moyenne de 7%.

RECEIVED
SEP 22 2008

[1] *Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.*

RECEIVED

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX
POUR LA CÔTE D'IVOIRE

Organisations récipiendaires des Nations Unies: PNUD/ONUCI		Domaine prioritaire : N°2- DDR
PNUD Martin Mbanda Conseiller Principal Unité Post-Crise +225 08 08 37 90 ou +225 22 52 66 21 martin.mbanda@undp.org	ONUCI M. Zahabi Ould Sidi Chef de Section DDR +225 05 99 02 08 zahabi@un.org	Autorité Nationale: Primature, Côte d'Ivoire (PNRRC, PNSC)
Identification du Programme :		Durée attendue: 6 mois. Date de démarrage prévue: Août 2008.
Titre du programme: 1000 Micro projets pour la réintégration des ex-combattants et d'ex-miliciens en Côte-d'Ivoire.		Lieux: Bouaké, Korhogo, Guiglo, Daloa, etc.
Description du programme: Ce projet conjoint ONUCI/PNUD offre un cadre global et pérenne en vue de la réintégration des ex-combattants. Compte tenu de cette période de transition critique, ces projets ont pour objet d'assurer un environnement favorable aux élections comme condition préalable au processus de paix, la réhabilitation et la promotion de l'économie au plan local.		COUT DU PROGRAMME: 4, 000,000 USD Fonds de Consolidation de la Paix (FCP): 4, 000,000 USD Contribution du Gouvernement: non évaluée TOTAL: 4, 000,000 USD

Objectif:
Le renforcement de la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire au moyen de solutions alternatives pour assurer la réintégration socioéconomique des ex-combattants, des miliciens, des jeunes associés aux conflits armés et plus généralement les jeunes à risque.

Résultats et activités:

<u>Réintégration directe</u> – microprojets pour les ex-combattants, ex-miliciens et jeunes à risque en étroite collaboration avec le Programme National pour la réinsertion et la réhabilitation communautaire. La mise en œuvre de ce projet sera assurée en étroite collaboration avec la structure nationale en charge des programmes de réintégration (PNRRC):renforcement de capacité dans les domaines de gestion de projet, conseil, activités génératrices de revenues, identification et enrôlement des bénéficiaires (hommes et femmes, enfants associés aux conflits armés), renforcement des capacités pour la réintégration des bénéficiaires y compris les personnes atteintes du VIH/SIDA.

<u>Réintégration indirecte au moyen du service civique national</u> – soutien à la construction/réhabilitation de centres de formation socioprofessionnelle pour le programme, renforcement des capacités au bénéfice des ex-combattants et des jeunes à risque, soutien aux activités génératrices de revenus, fourniture d'équipements pour les centres de formation, mise en place d'outils et de *curricula* pédagogiques de formation, identification et enrôlement des bénéficiaires. La mise en œuvre de ce projet comprendra aussi un volet sensibilisation au genre.

Résultat attendu: contribution à la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire, réintégration des ex-combattants, ex-miliciens et groupes associés aux conflits armés, à travers des activités socio-économiques avec les communautés d'accueil.

Résultat attendu: Plusieurs centaines d'ex-combattants, ex-miliciens et jeunes à risque réintégrés à travers des activités de réinsertion socio-économique.

Signature *Date* *Nom/Fonction*

DIRECTEUR DE CABINET

TABLE DES MATIÈRES

I.	Contexte et analyse.	3
II.	Objectifs.	3
III.	Groupes cibles et domaines d'intervention.	4
IV.	Stratégie du projet.	5
V.	Dispositions relatives à la gestion du projet.	5
VI.	Mécanismes de coordination du projet.	7
VII.	Mécanismes de financement du projet.	9
VIII.	Rapport, suivi et évaluation.	10
IX.	Contexte juridique.	12
X.	Défis et risques.	12
XI.	Budget.	13
XII.	Annexes.	13

CODE CABLE

CCN-362
12/29

I. CONTEXTE ET ANALYSE.

La Côte d'Ivoire a souffert des conséquences de la crise politico-militaire consécutive à la tentative du coup d'état du 19 septembre 2002 qui a *de facto* conduit la partition du pays en deux. La crise ivoirienne a opposé les forces armées gouvernementales, les Forces de Défense et de Sécurité de Côte d'Ivoire – FDS-CI à trois mouvements militaires connus sous les appellations MPCI, MPIGO et MJP, ces derniers ayant depuis fusionné sous l'appellation des *Forces nouvelles*.

Au cours de la crise, des groupes d'autodéfense ainsi que des milices ont été créés principalement dans l'Ouest du pays. Ces groupes, en plus de ceux directement impliqués dans le conflit (AP-We, UPRGO, FLGO) sont ceux qui ont besoin d'une attention particulière pendant la phase de réhabilitation/reconstruction post-conflit.

L'Accord politique de Ouagadougou (APO) signé en mars 2007 dispose dans son chapitre 3 que "*Les deux (02) parties conviennent que le Service Civique, destiné à encadrer toute la jeunesse de Côte d'Ivoire et à la former en vue d'un emploi, accueillera également tous les jeunes qui se sont familiarisés avec le maniement des armes pour les besoins de la guerre, dans le but de les encadrer et de les former pour de futurs emplois civils ou militaires*".

Le défi pour l'ONUCI et le PNUD s'agissant du processus DDR et de ses tendances actuelles porte sur sa capacité opérationnelle à soutenir le programme national des jeunes associés au conflit armé à travers la mise en œuvre des projets de réintégration à court terme.

II. OBJECTIFS.

Objectif général.

L'objectif de ce document de projet est de contribuer au renforcement de la paix et la sécurité dans le pays à travers la mise à disposition d'options de réintégration socio-économiques au bénéfice d'ex-combattants, ex-ex miliciens, de jeunes associés aux conflits armés et de jeunes à risque.

Objectif spécifique.

Favoriser la mise en place d'un environnement où les ex-combattants et ex-miliciens sont en mesure d'être désarmés, démobilisés et réintégrés dans le tissu socio-économique des communautés de leur choix.

Cette assistance en matière de réintégration contribuera à atteindre les objectifs spécifiques suivants en prenant en ligne de compte les programmes déjà existants du PNUD:

- Conditions favorables pour une réintégration socio-économique pérenne des ex-combattants et ex-miliciens.
- Engagement moindre des ex-combattants et d'ex-miliciens dans des activités illicites génératrices de revenus;
- Réduction dans l'usage des armes comme source de revenus;
- Réduction du chômage et de la pauvreté;
- Réduction des conflits et de la criminalité intercommunautaires;
- Assurer la promotion au sein des communautés de nouvelles opportunités de réintégration professionnelles;
- Assurer la résurgence d'un nouvel esprit socio-économique et le renforcement des capacités et des compétences des bénéficiaires;
- Améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et des groupes vulnérables (femmes, enfants affectés par le conflit armé, victimes du VIH/SIDA).

Ce projet sera exécuté par le financement d'environ 1000 microprojets. L'assistance socio-économique transitoire comprendra aussi des éléments en matière d'éducation, de formation professionnelle ainsi que des

CODE CABLE

CCN 362
13/29

activités génératrices de revenus. Ce projet comprendra dans la mesure du possible des activités sportives et culturelles. Il inclura aussi les activités suivantes :

- Sensibilisation et mobilisation des communautés et des bénéficiaires;
- Activités de conseil;
- Accès à des activités de formation professionnelle;
- Fourniture d'équipements;
- Réintégration vers des activités de nature économique.

Principes directeurs.

Ce document de projet repose sur une approche participative des communautés locales. Ces dernières seront associées dans toutes les étapes de planification et de mise en œuvre du projet en vue de permettre une meilleure appropriation et pérennité des projets proposés.

Ce projet repose sur les principaux principes directeurs et les présomptions suivantes :

- Un plan de restructuration complémentaire militaire.
- L'implication et la participation des bénéficiaires.
- Processus de ciblage transparent des différents groupes cibles.
- Campagne de sensibilisation et réconciliation nationales
- Absence de démobilisation rétroactive.
- Assistance orientée vers les besoins.
- Soutien aux communautés locales.
- Coordination et partenariats.
- Lien de ce document de projet avec des cadres plus généraux de reconstruction et de relèvement.
- Sensibilisation au plan régional.

Le projet prendra en considération les spécificités des femmes ex-combattantes, y compris les femmes et les enfants affectés par les conflits armés, les groupes victimes du VIH/SIDA. Il permettra aussi d'engager un dialogue avec les communautés locales, ceci en vue d'élargir l'impact social des projets à moyen long terme et contribuer par là même à une meilleure réintégration et réhabilitation au plan socio-économique.

III. Groupes Cible et Domaines d'Interventions.

Bénéficiaires directs.

Ce projet assurera un soutien à la réintégration des ex-combattants, ex-miliciens, jeunes associés aux conflits armés et jeunes à risque.

De manière spécifique, ce projet vise environ 3,000 ex-combattants (Nord), 500 ex-miliciens (Ouest) et 1,500 (Sud-ouest) jeunes associés avec les forces armées âgés de 18 à 35 ans, des groupes spécifiques susceptibles de compromettre le processus de paix et de porter atteinte à la sécurité en Côte d'Ivoire et tout particulièrement avant, pendant et après la période électorale.

Bénéficiaires indirects.

Compte tenu du nombre de bénéficieires impliqués dans les processus DDR et DDM, le projet est susceptible d'être élargi autant que de besoin à d'autres jeunes à risque affectés par le conflit.

Le projet portera une attention toute particulière aux femmes ex-combattantes ainsi que les femmes/filles associées avec les forces armées, les groupes victimes du VIH/SIDA. Ce dernier portera aussi une attention toute particulière aux victimes des violences sexuelles basées sur le genre (SGBV).

CODE CABLE

CCU-362
14/29

Domaines d'interventions.

Le document de projet a pour objet la réintégration socio-économique d'ex- combattants, d'ex-miliciens armés ainsi que les jeunes à risque. Le nord, l'ouest et le sud-ouest du pays sont les régions les plus volatiles du fait d'une importante concentration d'ex-combattants et d'ex-miliciens (voir carte annexée).

Critère de sélection des bénéficiaires de projets.

Cinq (5) critères principaux de sélection des bénéficiaires ont été établis:

1. Les bénéficiaires directs du projet devront se composer en groupes ;
2. La prise en compte de projets individuels est également possible dans le cadre du renforcement d'une activité existante et/ou d'une formation technique ;
3. Les bénéficiaires doivent être des volontaires (non forcés) ;
4. 60% des bénéficiaires devront être des ex-combattants ;
5. Les ex-combattants sélectionnés doivent avoir une carte de démobilisé et sont pris en compte dans la liste du PNRRC ;
6. Les ex-combattants sélectionnés remplissent les conditions physiques, médicales et mentales satisfaisantes ;
7. Les combattants sélectionnés ne peuvent pas être des bénéficiaires d'un autre programme de réinsertion durant la même période.

IV. STRATEGIE DU PROJET.

L'approche qui a guidé l'élaboration de ce document de projet est double: (i) la cartographie de tous les projets/activités en cours ayant des objectifs similaires afin d'identifier des domaines de complémentarité/synergie et, (ii) la mise sur pied d'activités génératrices de revenus pour les bénéficiaires.

La section DDR de l'ONUCI en collaboration avec l'Unité Post-Crise du PNUD, OCHA, ONUCI Section Affaires Civiles/Projets à impact rapide, PNRRC et PSCN, assurera le recensement et la cartographie des activités de réintégration en cours. Cet exercice sera effectué afin d'éviter des duplications de projets en cours et affiner l'approche de réintégration auprès des partenaires.

En vue d'encourager un dialogue et des relations de confiance dans la mise en œuvre du projet, les responsables militaires et les dirigeants de milices seront sollicité en cas de besoin en vue de faciliter le processus d'identification des ex-combattants. Ils seront associés dans la mesure du possible à la mise en œuvre des projets en qualité des représentants des bénéficiaires

Bien que la Côte d'Ivoire soit un pays à revenu moyen, il dispose d'une industrie de faible importance, et une grande partie des matières premières sont importées. Dans ce contexte, les opportunités d'emploi sont rares et les petites structures informelles constituent la principale source de revenus. Ces entreprises sont principalement actives dans le secteur du commerce de matières premières (achat et vente) avec une partie d'entre elles assurant des services de manufacture de base et services aux ménages. Il y a donc un besoin d'interventions ciblées en vue de relancer les activités commerciales et soutenir tout particulièrement les petits commerces de manufacture et encourager les structures de production locales afin de répondre aux besoins locaux. La faillite des commerces nouvellement créés pendant la première année d'exploitation demeure élevée et afin d'en minimiser les risques, le groupe cible doit bénéficier de conseils, d'informations, de formations, d'accès aux programmes de subvention et de microcrédit adéquats. Les activités engagées dans ces domaines requièrent une certaine expertise et des activités de renforcement des capacités.

Durabilité (cfr cadre logique à la page 13)

Les microprojets seront mis en place pour une période allant jusqu'à six mois et devront, autant que faire se peut, bénéficier aux communautés locales. Pour la durabilité de ce processus réinsertion et de réhabilitation

CODE CABLE

CCN-362
15/29

communautaire, le PNUD s'efforcera de mobiliser d'autres sources de financement, à travers ses propres programmes ou ceux de ses partenaires afin de renforcer les activités initiales ainsi amorcées et dont le présent projet servira d'effet de levier. Le PNUD se rapprochera du Cabinet du Premier Ministre, de l'ONUCI et de ses partenaires de mise en oeuvre afin d'incorporer des mesures d'accompagnement additionnelles qui devront s'inscrire plus dans la durée, à travers des activités complémentaires, en lien avec les besoins des communautés d'accueil. Pour l'efficacité et la rapidité du processus de réinsertion, des partenaires de mise en oeuvre fiables, reconnus, compétents et techniquement solides seront sollicités à cet effet à travers des contrats de sous-traitance. Cela pourra se faire en débloquant des montants additionnels en faveur des projets dûment approuvés (financement conjoint) ou des nouveaux projets (financement parallèle).

V. Dispositions relatives a la Gestion du Projet.

Ceci est un projet conjoint entre l'ONUCI et le PNUD qui bénéficiera des avantages comparatifs des deux institutions. Ce projet s'appuiera sur les capacités nationales existantes en matière de réintégration y compris le PNRRC et le PSCN.

Partenariat, rôles et responsabilités

Ce projet vient en complément aux activités de réintégration et de réinsertion déjà engagées ou en cours de planification par des bailleurs de fonds ou par des structures gouvernementales.

Il aura aussi pour objet de capitaliser sur des effets de synergie possibles avec des projets en cours de mise en œuvre par les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies, les projets à impact rapides de l'ONUCI comme aussi des projets mis en œuvre par des structures qui ne relèvent pas du système des Nations Unies afin d'assurer une meilleure coordination, réduire les coûts de transaction et éviter des duplications inutiles. Une répartition des compétences entre d'une part l'équipe de projet et d'autre part les structures y compris les ONG, les communautés locales et les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies permettra de réduire les coûts de mise en œuvre de ce projet. Des partenariats avec le PNRRC, PSCN ainsi que des institutions gouvernementales et des collectivités territoriales seront développés.

Partenariats:

- ✓ ONUCI: Section DDR agira comme point de contact pour les besoins de ce projet, et assumera la responsabilité générale dans la gestion et le suivi au quotidien du projet. La section DDR assurera la liaison et la coordination avec le bureau du Premier Ministre, le PNRRC, le PNSC, les Forces Impartiales, UNOPS et l'Unité Post-Crise du PNUD, les communautés locales en vue d'assurer le soutien technique, humain, et logistique nécessaires à ce projet. Le chef de section DDR assumera la responsabilité générale dans la mise en œuvre de ce projet et ce, en étroite collaboration avec le Conseiller Principal Post-Crise du PNUD afin d'atteindre les objectifs fixés.
- ✓ PNUD: conformément à la modalité d'exécution directe (DEX), le PNUD sera responsable de la gestion globale des fonds de ce projet. L'Unité Post-Crise du PNUD assurera, en étroite collaboration avec la section DDR de l'ONUCI, la supervision générale du projet. Les deux structures seront activement impliquées dans toutes les phases du cycle de gestion de ce projet, phases de planification, conception, mise en œuvre, suivi, reporting et l'évaluation. Ainsi, l'Unité Post-Crise du PNUD et la section DDR de l'ONUCI seront membres du Comité d'approbation des projets (PAC) et participeront à toutes les réunions. L'Unité Post-Crise du PNUD et la section DDR de l'ONUCI convoqueront des réunions, assureront la liaison avec toutes les parties prenantes à ce projet, en assureront le suivi régulier des activités menées et rédigeront les rapports et les états de la situation financière respective de chaque projet qui sera financé et ce, conformément à la modalité d'exécution directe du PNUD. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur Humanitaire/Représentant Résident du PNUD (RASG/CH/RR) assurera la coordination générale entre les agences, les fonds et programmes d'une part et l'ONUCI d'autre part sous la direction globale du RSSG.

CODE CABLE

CCN-362
16/29

- ✓ **Centre de Commandement Intégré**: ce dernier assurera, sous la supervision des Forces Impartiales, le désarmement et la démobilisation volontaire des ex-combattants et d'ex-miliciens. Le CCI en collaboration avec les Forces Impartiales facilitera l'identification des bénéficiaires (ex-combattants et ex-miliciens). Le CCI coordonnera et facilitera l'enregistrement des ex-combattants et ex-miliciens comme des bénéficiaires directs du processus DDR.
- ✓ **Forces Impartiales** (Forces ONUCI et Licorne): assureront la supervision du processus de désarmement et de démobilisation conformément au *modus operandi* établi à cet effet. Les Forces Impartiales et tout particulièrement la Force Licorne identifiera des microprojets spécifiques en étroite collaboration avec les ComZones. Pendant la phase de réintégration, les Forces Impartiales en coordination avec la section DDR de l'ONUCI pourra assurer un soutien logistique lors de la phase de mise en œuvre des projets de réhabilitation (routes, travaux publics, etc.). Les Forces Impartiales pourront mettre en œuvre des projets sur le terrain de nature à bénéficier aux ex-combattants et ex-miliciens sur la base de critères spécifiques.
- ✓ **PNRRC**: délivrera les cartes de démobilisés pour les ex-combattants et ex-miliciens conformément aux listes élaborées pendant la phase de profilage de ces derniers. Ces cartes de démobilisés seront utilisées par la section DDR de l'ONUCI et l'Unité Post-Crise du PNUD pour assurer l'enrôlement des ex-combattants et les ex-miliciens dans le projet. Le partenariat opérationnel avec le PNRRC avec le projet aura pour objet l'accès à la base des données sur les ex-combattants et les ex-miliciens permettant l'échange de données fiables sur les bénéficiaires. Le PNRRC facilitera la mise en œuvre des projets en question au moyen de sa propre participation dans le processus de sélection. La base des données sera gérée de manière à ne pas permettre de modification ou tout traitement frauduleuse des données afin d'éviter des doublons ou l'introduction des éléments non éligibles.
- ✓ **Programme National de Service Civique**: le PSCN délivrera une preuve d'enrôlement des ex-combattants/ex-miliciens dans ledit programme. Ces preuves d'enrôlement seront utilisées par la section DDR de l'ONUCI et du l'Unité Post-Crise du PNUD au cours du processus d'identification et de vérification des listes de bénéficiaires.

VI. MECANISMES DE COORDINATION DU PROJET.

Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP), co-présidé par le RSSG ainsi que par un représentant du bureau du Premier Ministre auront la responsabilité ultime dans la coordination et la gestion du Fonds de Consolidation de la Paix. Le CP aura pour compétence d'assurer le suivi (revue de politique générale) ainsi que l'approbation et la révision des projets proposés. Les deux co-présidents pourront demander si nécessaire que des représentants des ministères du gouvernement puissent assister aux séances du CP. Le CP comprendra aussi le DSRSG/RC/HC, un représentant de la communauté des bailleurs de fonds, des institutions financières internationales, de la société civile. Le règlement intérieur relatif au CP réglera plus en détails son mode de fonctionnement. Les projets à soumettre ainsi que les partenaires d'exécution seront sélectionnés sur la base de critères définis par le CP.

Le CP capitalisera sur les mécanismes déjà existants. Les fonds disponibles seront mis à disposition des partenaires d'exécution et de réalisation via le Panier de Fonds gérés par le PNUD. Ce dernier et le CP seront responsables des résultats escomptés à la fin du projet. Les partenaires de réalisation potentiels, comme les Agences des Nations Unies ou des ONGs internationales dans des zones de mise en œuvre des projets, seront sélectionnés sur la base du critère de capacité technique et opérationnelle (y compris leur connaissance de la problématique relative à la réinsertion d'ex-combattants et leur présence effective sur terrain). Ces derniers travailleront en étroite collaboration avec le gouvernement, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile afin d'assurer une cohérence dans l'approche ainsi qu'un usage stratégique des ressources disponibles. Les agents de réalisation et les partenaires seront mentionnés dans les projets en question.

CODE CABLE

CCN-362
17/29

A ce propos, du 04 au 06 août 2008, le PNUD et la section DDR/SSR de l'ONUCI, en partenariat avec le PNRRC le PSCN et le CCI, ont organisé à Yamoussoukro, au siège du Centre de Commandement Intégré (CCI), un séminaire sur la réintégration socioéconomique des Ex-combattants en Cote d'Ivoire. Quelques partenaires potentiels ont été recommandés (liste non exhaustive) : l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) ; la GTZ ; l'UNOPS, l'Opportunities Industrialization Center (OIC/CI) ; l'ARK ; l'ANADER, etc.

L'Unité Post-Crise du PNUD

Le secrétariat des Paniers de fonds gérés par l'Unité Post-Crise du PNUD assurera un soutien au CP et fournira tous rapports via le cabinet du RSASG au Cabinet du Premier Ministre en charge des programmes de sortie de crise. L'Unité Post-Crise du PNUD déclare avoir la capacité suffisante pour gérer les fonds du Fonds de Consolidation de la Paix compte tenu de ses capacités techniques, financières et opérationnelles sur terrain. De surcroît, le secrétariat fera en sorte qu'une révision à mi-parcours ait lieu en vue d'évaluer les progrès et les résultats atteints, et fera des recommandations pour réajuster la mise en œuvre de la stratégie en cas de nécessité.

Le PNRRC

En termes de mise en œuvre de programmes, le PNRRC sera responsable pour la gestion des listes des ex-combattants/ex-miliciens et la mise en œuvre des programmes de réintégration d'ex-miliciens ou de jeunes à risque en Côte d'Ivoire.

En vue d'une mise en œuvre souple des projets et afin de recueillir le soutien et la coopération pleine et entière à tous les niveaux, les parties prenantes seront impliquées: (i) Le Comité d'approbation des projets (PAC) et (ii) Le Comité de projet local (CLP).

Comité d'approbation des projets (PAC)

Pour des raisons pratiques le Comité de Pilotage (CP) délèguera au PAC les compétences en matière de révision et d'approbation finales des projets. La sélection, l'approbation des projets soumis et la direction générale de ce projet seront coordonnes par le PAC co-préside par le chef de section DDR de l'ONUCI et le coordonnateur du PNRRC. D'autres membres sont constitués du Conseiller Principal de l'Unité Post-Crise du PND, du Coordonnateur du PNSC. Placé sous la direction générale du CP, le PAC assurera la coordination de ce projet. Il comprendra donc les membres suivants:

- Chef de Section DDR de l'ONUCI.
- Le Conseiller Principal Post-Crise du PNUD.
- Affaires civiles de l'ONUCI.
- Le Coordonnateur du PNRRC.
- Le Coordonnateur du PSCN
- Les Forces Impartiales
- La Cellule des microprojets de la Présidence

Le PAC assumera les fonctions suivantes:

- Participation à tous les stades du cycle des projets (conception, montage, révision des offres, mise en œuvre, suivi-évaluation, etc.);
- Vérification des microprojets (rationalisation, critères…),
- Révision et approbation des microprojets soumis par les comités locaux de projets;
- Fonction de conseil lorsque des modifications substantielles sont nécesseires dans le montage des projets, les stratégies ou les modalités de mise en œuvre;
- Suivi général, visites de sites des projets, consultations auprès des bénéficiaires, s'assurer de la prise en compte des opportunités et risques dans la gestion du projet.

CODE CABLE

CCN-362
18/29

- S'assurer des liens effectifs avec d'autres projets éventuels ou programmes en cours dans le domaine de l'emploi des jeunes, renforcement de capacités, réinsertion et réhabilitation, etc.

Les réunions du PAC seront convoquées au moins une fois toutes les deux semaines. Les réunions seront convoquées par la section DDR de l'ONUCI. Le secrétariat sera assuré par la section DDR de l'ONUCI.

Comité local de projet (CLP)

Les CLP seront établis dans des localités où l'UNOCI et le PNUD auront une présence sur le terrain à Daloa, Bouaké, Guiglo et Korhogo.

Les CLP assumeront les fonctions suivantes:

- La sélection et la soumission des microprojets au PAC,
- La mise en conformité des projets,
- La mise en œuvre des projets,
- L'autorisation de paiement des deux/trois tranches de déboursement des fonds,
- Le suivi sur terrain des microprojets.

La coprésidence des CLP étant assumée par l'ONUCI et le PNUD (responsables sur terrain), ses membres sont les suivants:

- Le responsable régional de coordination de l'ONUCI
- Le représentant DDR de l'ONUCI
- Le représentant du PNUD
- Le représentant du PNRRC
- Le représentant du Service Civique
- Le représentant des Forces Impartiales
- Représentant des collectivités territoriales
- Représentant de la Société civile
- Représentant des Agences du SNU

Les CLP encourageront l'implication des communautés locales dans toutes les étapes de gestion des projets en vue d'une meilleure appropriation de ces deniers. Les membres du CLP identifieront et soumettront les projets. Seuls les microprojets ayant été acceptés par le CLP pourront être soumis au PAC.

Les CLPs se réuniront au moins une fois par semaine. Les CLP auront la charge de proposer les partenaires de réalisation pour chaque projet, en fonctions des structures déjà identifiées à cet effet et après vérification de leurs capacités.

Le secrétariat du CLP sera assuré conjointement par la section DDR de l'ONUCI et le sous-bureau du PNUD sur le terrain.

Bureaux de terrain (BT).

Les bureaux de terrain de la section DDR de l'ONUCI ainsi que ceux du PNUD identifieront les partenaires sur le terrain (société civile, bureaux terrains du PNRRC et du Service Civique, FN, etc.), les microprojets et les feront parvenir au CLP.

Les BT auront la charge du suivi et évaluation de tous les microprojets mis en œuvre dans leur zone géographique sous leur autorité. Ils devront aussi assurer les évaluations suite au paiement de la deuxième et troisième tranche de paiement.

Il est à souligner que l'initiative des mille microprojets vise à relancer les activités de reinsertion pour les ex-combattants, les ex-miliciens et les jeunes à risque conformément aux priorités stratégiques en matiere de DDR fixées par le Gouvernement de Côte d'Ivoire. L'initiative des mille microprojets est un complément aux programmes et activités en cours en matiere de réinsertion des ex-combattants et miliciens exécutés par le

CODE CABLE

CCN-362
19/29

PNRRC, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Developpement, l'Union Européenne et les autres bailleurs de fonds.

Conformément aux recommendations de la rencontre des bailleurs de fonds et de la Primature en date du 28 Aout 2008 un cadre régulier de concertation et de coordination entre les differents partenaires intervenant dans le domaine de la réinsertion a été fixé de commun accord entre les bailleurs de fonds, le PNRRC et la Primature.

VII. MECANISMES DE FINANCEMENT DES PROJETS.

Une fois les projets approuvés par le PAC, une copie du projet dans sa version finalisée sera envoyée à la section DDR de l'ONUCI et à l'Unité Post-Crise du PNUD pour mise en œuvre et suivi.

Les ONGs et des agences du système des Nations Unies seront évaluées et impliquées dans le processus de mise œuvre au moyen des modalités de sous-traitance du PNUD. Deux options sont possibles :

- L'Unité Post-Crise du PNUD préparera une convention entre le PNUD et l'agent de réalisation au titre des microprojets dûment approuvés par le PAC, convention qui sera signée par le PNUD et la structure en question. Cette convention sera amendée chaque fois qu'un nouveau projet lui sera confié. En annexe de cette convention seront attachées les conditions de l'accord en termes des services attendus de chacune des parties. Cela est recommandé pour des structures moins solides en termes de capacités financières et techniques.
- Une autre option constituera à ce qu'une structure de réalisation prépare une proposition de projet assortie d'un cadre logique, d'un budget et d'un plan de travail pour un certain volume prévisible de microprojets. Dans ce cas, une lettre d'accord spécifique sera signée par les deux parties. Ceci concerne généralement des structures bien assises au plan technique et financier.

Une fois la convention signée, le PNUD procédera au déboursement des fonds conformément à la modalité d'exécution directe DEX. Afin d'éviter des retards inutiles et afin de s'assurer d'une cohérence et d'une mise en œuvre homogène, le PNUD assurera une avance de démarrage qui sera compensée avec le transfert des fonds par le siège du UNDP (MDTF). Ces fonds seront alloués dès que les accords financiers seront dûment signés.

Sous la direction du CLP, les responsables terrain du PNUD et de l'ONUCI assureront le suivi des microprojets et émettront l'autorisation de paiement des tranches consécutives.

La capacité de la section DDR de l'ONUCI pour gérer le portefeuille des microprojets est la suivante :

- 2 cadres,
- 6 Responsables DDR,
- 3 Responsables DDR nationaux (en cours de recrutement),
- 13 VNU (6 en cours de recrutement),
- 3 assistantes administratives.

Leurs tâches seront les suivantes:

- Un responsable DDR à Abidjan comme coordonnateur de projets,
- Un responsable DDR à Abidjan comme coordonnateur suivi et évaluation,
- Un responsable DDR national et une assistante administrative en charge du secrétariat du PAC,
- Deux responsables terrain DDR, assurant la présidence des CLPs, en charge de la coordination des VNU DDR et assurer le suivi des microprojets approuvés par le CLP,
- Deux responsables DDR nationaux (à Bouaké et à Daloa), adjoint des responsables DDR terrain,
- Deux assistantes administratives en charge du secrétariat du CLP.

TOUT CABLE

CCU - 362
20/29

- 17 VNUs, en charge de l'identification des microprojets et de leur mise en œuvre de ces derniers dans leur zone géographique de responsabilité.

L'équipe dédiée de l'Unité Post-Crise du PNUD sera la suivante:

- Un responsable à Abidjan comme gestionnaire principal du projet, membre du PAC
- Un responsable à Abidjan comme gestionnaire adjoint en charge du suivi et évaluation, membre suppléant du PAC
- Un spécialiste DDR (Yamoussoukro)
- 4 Responsable relèvement rapide (2 en cours de recrutement) et 4 experts nationaux (Bondoukou, Bouaké, Korhogo et Guiglo)
- 2 Responsables DDR (Korhogo et Guiglo)
- 1 assistant administratif et aux programmes, responsable suivi financier (en cours de recrutement à Abidjan)

VIII. Rapports, Suivi et Evaluation.

Pendant la phase de mise en œuvre de ce projet, les représentants de terrain du PNUD en collaboration avec leurs collègues de terrain de l'ONUCI prépareront les rapports conformément au format du PNUD.

Le PNUD fournira les rapports financiers selon le format en vigueur auprès du Fonds de Consolidation de la Paix pour leur approbation par le Représentant Résident Adjoint chargé des Opérations du PNUD avant de les communiquer à la section DDR de l'ONUCI. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'unité Post-Crise du PNUD en collaboration avec la section DDR de l'ONUCI préparera le rapport final d'évaluation (financier et narratif). Ceci sera fait pour chaque projet approuvé par le Comité d'approbation des projets (PAC).

Conformément à l'engagement du PNUD envers des résultats, le système de suivi évaluation doit comprendre une grille de lecture permettant de mesurer la performance. Les sous-bureaux du PNUD ainsi que ceux de la section DDR de l'ONUCI doivent assurer le suivi des projets sur le terrain afin de mesurer l'atteinte des résultats et ce de manière systématique; les intégrer dans le document intitulé « *Results-Oriented Annual Report* » (ROAR); et de capitaliser sur les leçons apprises afin d'améliorer les projets à venir. Les responsables du Bureau Pays du PNUD ainsi que le Conseiller Principal de l'Unité Post-Crise devront s'assurer que des mécanismes efficaces d'apprentissage et de suivi-évaluation sont bien mis en place et fonctionnels.

Le responsable du PNUD en suivi-évaluation aidera les groupes cibles (gestionnaires de programmes et responsables projets terrain) à évaluer les performances à tous les niveaux de programmation et d'exécution, avec une attention toute particulière à: (a) l'atteinte de résultats; (b) la contribution des extrants au moyen de données (générées par les projets, conseil en matière de politique générale, conseil et toute autres activités); et (c) la stratégie de partenariat. Le ROAR restera le document central de mesure de la performance du suivi évaluation et de reporting, sur la base du Cadre stratégique et de résultats tel qu'annexé et opérationnalisé à travers un système de gestion basé sur les résultats (Result-Based Management System -RBMS).

Des activités indirectes de suivi et évaluation seront les suivantes:

- Le déboursement des fonds se fera au moyen de 2 ou 3 tranches de paiement (en fonction de la nature du projet soumis), le pourcentage du montant distribué sera fonction de la nature du projet soumis.
- Le Comité d'approbation des projets aura la charge d'approuver les microprojets qui lui seront soumis. Le paiement des mensualités sera autorisé au niveau local par le CLP sur la base des conseils des bureaux de terrain.
- Les bureaux de terrain (PNUD/ONUCI DDR) assureront le suivi des tous les microprojets et assureront le reporting auprès des CLPs et du PAC.
- La mesure de succès pour chaque microprojet sera assurée au terme de chaque cycle de projet.

CODE CABLE

CCN - 362
21/29

Après le terme de la phase pilote de mise en œuvre de ce projet, une revue conjointe sera effectuée par le PNUD, l'ONUCI, le PNRRC ainsi que toute autre structure qui sera désignée par le Comité de Pilotage.

IX. Contexte juridique.

Les spécifications relatives à ce projet constituent l'instrument dont il est fait mention au titre de l'article 1er de l'accord-cadre signé entre le PNUD et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 3 décembre 1993. Conformément aux dispositions de cette convention, le pays hôte sera responsable pour la mise en œuvre sera la contrepartie du Gouvernement de cette convention.

Le projet sera mis en œuvre en conformité avec les règles et procédures du PNUD. Il pourra faire l'objet d'amendement. Les révisions pourraient être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Directeur Pays, à condition que ce dernier ait l'assurance que le Gouvernement Ivoirien (le Ministère de tutelle) n'a pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés.

Conformément aux dispositions de ladite convention, le gouvernement ivoirien assurera le dédouanement, le transit, le stockage et la distribution des biens et équipement achetés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. Les biens et services seront exemptés de toutes taxes conformément à cette convention.

X. Defis et Risques.

L'APO a contribué à créer un environnement politique pacifié, ce qui facilite les discussions et la planification de programmes post-conflit. Néanmoins, les avancées enregistrées depuis lors ne devraient pas passer sous silence la situation de fragilité actuelle à laquelle le pays fait face. Dans un tel contexte, et au delà des élections présidentielles fixées pour le 30 novembre 2008 de nombreux problèmes demeurent: l'identification, le foncier rural, la démobilisation et le désarmement, les risquès postélectoraux, etc.) et sont de nature à constituer des obstacles majeurs à la mise en œuvre de ce projet. Les risques potentiels suivants doivent être pris en compte (i) détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire dans le pays ou la région, (ii) rejet de l'APO, (iii) réticence des groupes bénéficiaires à adhérer à ce projet, (iv) faible implication des autorités locales à ce processus, (v) ressources insuffisantes pour la mise en œuvre des activités projetées.

De surcroît, une insuffisance des ressources et d'autres risques est de nature à constituer un obstacle dans la mise en œuvre de ce projet. Un certain nombre de défis doivent être mentionnés:

- L'approche inclusive augmente le risque de mettre sur pied une architecture générale du projet trop complexe par rapport au succès escompté. Un besoin de clarté dans les mécanismes de conception et de mise en œuvre est nécessaire, comme aussi l'apprentissage par les erreurs commises ("worst practices") est essentiel.
- Les programmes conjoints ou coordonnés sont par nature complexes et des exemples de collaboration inter-agences sans lendemain existent. Tout obstacle à la programmation conjointe devra être surmonté.
- La situation volatile concernant la sécurité des personnes en Côte d'Ivoire doit être assurée.

Afin de gérer ces facteurs de risque, le PNUD et l'ONUCI prendront les mesures nécessaires en vue de l'adoption d'une matrice de gestion de risque conformément aux principes directeurs en la matière.

CODE CABLE

CCN-362
22/29

XI. BUDGET.

Un budget total de 5 millions US$ du deuxième volet du Fonds de Consolidation de la Paix sera alloué dont 4 million US$ ont été engagés en vue de financer les 1,000 microprojets. Le décaissement de ces fonds se fera au moyen de deux tranches, d'un montant de 3 million US$ pour la première alloué pour une première durée de six mois, et le solde à savoir 1 million US$ pour une période d'égale durée. Afin de commencer la phase de mise en œuvre des premiers microprojets le plus rapidement possible, le PNUD déboursera les premiers fonds en provenance des fonds de ses propres programmes.

XII. ANNEXES.

- Cadre Stratégique Global
- Carte sur le nombre et la répartition d'ex-combattants
- Budget

CODE CABLE

CCN-362
23/27

ANNEXE I. CADRE STRATEGIQUE GLOBAL POUR LES 1000 MICRO PROJETS

Intervention Logique	Indicateurs
Objectif général Contribuer à la consolidation de la paix, la sécurité nationale, la réconciliation et le développement au moyen du désarmement, démobilisation et la réintégration des ex-combattants à la vie civile.	Un an après la démobilisation, 5, 000 ex-combattants sont installés dans leur communauté et la majorité participant à la vie sociale et sont engagés dans des activités économiques avec d'autres groupes sociaux et ne posent pas de menace au plan de la sécurité nationale.
Objectif spécifique du projet Contribuer à un environnement à la faveur duquel les ex-combattants sont à même de se réinsérés dans leurs communautés de choix et ont accès aux opportunités de réinsertion sociale et économique.	Un an après la démobilisation, au moins 70% d'ex-combattants, ex-miliciens ciblés sont actifs au plan économique ou sont engagés dans des activités de subsistance et la majorité d'entre eux se sont établis dans leur communauté de leur choix.

Extrant attendu[1]	Activités indicatives	Indicateurs	Partenariat
Résultat 1 Enregistrement et vérification des ex-combattants en vue de leur participation dans le programme national de réintégration.	Enregistrer et certifier l'éligibilité des participants au programme.	Ex-combattants utilisent leur carte nationale d'identité afin d'avoir accès aux services de réintégration et permettant d'assurer un suivi quant aux progrès réalisés.	PNRRC/CCI/Forces Impartiales
	Emission au bénéfice des participants éligibles d'une carte d'identification personnelle.		
	Collecte de données socio-économiques en relation avec le processus de réinsertion	Données socio-économiques collectées afin de permettre des interventions de réintégration ciblées.	PNRRC/CCI/Forces Impartiales
	Mesures de vérification médicales.	Ex-combattants connaissant leur état de santé.	PNRRC/CCI/UN CT
	Groupements vulnérables sélectionnés en vue de programmes spécifiques et d'un processus de cantonnement séparé.	Groupes vulnérables sont orientés vers des programmes ou des services spécifiques.	PNRRC/CCI/UNCT
	Activités indicatives	**Indicateurs**	**Partenariat**
Résultat 2 Retour des ex-combatants dans les zones de leur choix et bénéficient de moyens de subsistance	Assurer aux ex-combatants le logement temporaire, la nourriture et des services médicaux.	Installation des ex-combatants dans leur communauté d'origine ou de leur choix.	PSCN/PNUD/ONUCI
	Assurer aux ex-combatants des services de pre-discharge orientation services	Ex-combatants ont connaissance des opportunités de réintégration qui leur sont disponibles et ont des attentes raisonnables dans un futur proche.	PSCN/PNUD/ONUCI

[1] These upstream expected outputs (1 to 3) are prerequisite for the project outputs, downstream (see output 4 below).

	Paiement partiel aux ex-combattants de leur prime de reinsertion.	Ex-combattants sont en mesure de subsister dans un futur immediat.	PNRRC/PNUD/ ONUCI
Extrant attendu	**Activités indicatives**	**Indicateurs**	**Partenariat**
Résultat 3 **Accueil des ex-combatants dans leur communauté et contribuent au développement de la même.**	Commencement d'execution de mesures de reconciliation avec la participation des ex-combatants et des membres de la communauté d'accueil.	Reintégration sociale des ex-combatants et participation à des évènements communautaires de nature sociale ou traditionnelle.	MINRRI/PNUD
	Assurer la promotion de rites ou de cérémonies traditionnelles en vue de favoriser la réconciliation et l'intégration.	Intégration des ex-combatants comme des membres à part entière de la communauté.	MINRRI/PNUD
	Assurer la promotion de mesures incluant des ex-combattants et des membres de la communauté d'accueil.	Extension du tissu relationnel des ex-combatants au delà du cercle purement militaire et amélioration de la perception de leur sécurité	MINRRI/PNUD
	Promouvoir l'éducation civique avec la participation des ex-combattants et des membres de la communauté d'accueil.	Réhabilitation et reintégration des ex-combatants comme facteur de reconciliation nationale et de prévention des conflits.	MINRRI/PNUD
	Promouvoir des mecanismes traditionnels de resolution des conflits.	Réduction des tensions sociales et des conflits entre les ex-combatants and les communités d'accueil	MINRRI/PNUD
Extrant attendu du Projet	**Activités indicatives**	**Indicateurs**	**Partenariat**
Résultat Quatre **Ex-combattants sont capables de s'engager dans des activités socio-économiques.**	Assurer aux ex-combattants des occasions d'accès à des formations de base.	La majorité des ex-combattants bénéficiant d'opportunités de formations de base sont économiquement réintégrés.	ONUCI/PNUD/Force Licorne/ONGs
		[#] d'ex-combattants bénéficient de formations de base.	PSCN/PNUD/ONUCI
	Assurer aux ex-combattants l'accès à des apprentissages.	[#] d'ex-combattants bénéficient d'apprentissage.	PSCN/PNUD/ONUCI
	Assurer l'accès aux ex-combattants à des prêts ou des formations pour le développement d'activités génératrices des revenus.	[#] d'ex-combattants bénéficient d'activités génératrices de revenus.	ONUCI/PNUD
	Assurer l'accès des ex-combattants à des projets de développement communautaire.	[#] d'ex-combattants bénéficient de projets de développement communautaire.	PNUD/Forces Impartiales
	Groupements vulnérables sélectionnés pour leur implication dans le cadre à des programmes spécifiques (socio-économiques)	[#] de membres de groupes vulnérables ayant accès à des programmes spécifiques (socio-économiques)	UNCCI/UNDP

ANNEXE II. NOMBRE D'EX-COMBATANTS, EX-MILICIENS ET DE JEUNES A RISQUEPAR SITE

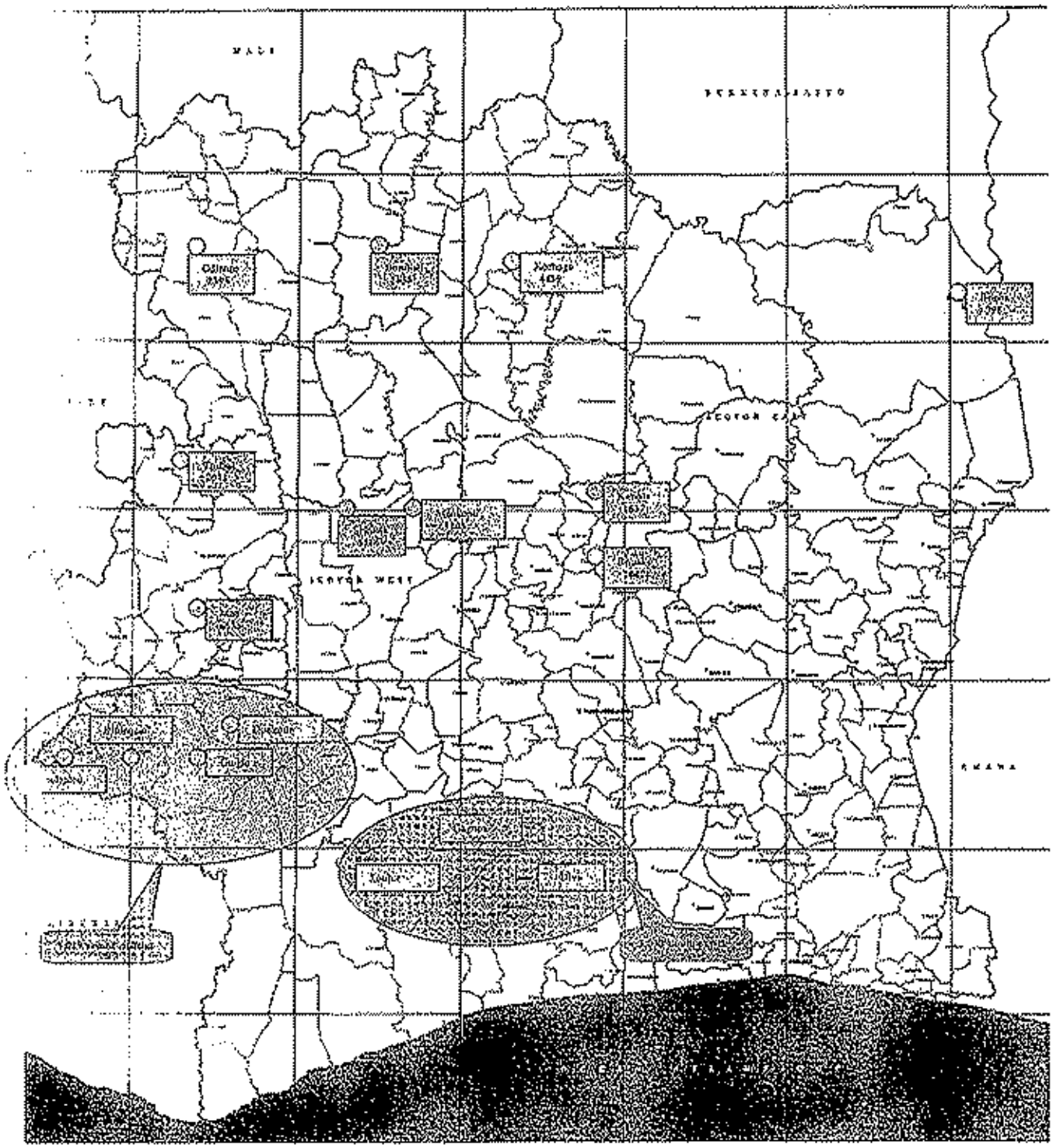

CODE CABLE

CCN-362
26/29

ANNEXE I. DISPOSITIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES 1000 MICRO PROJETS.

Sous la responsabilité du Comité de Pilotage, co-présidé par un représentant du bureau du Primer Ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG).

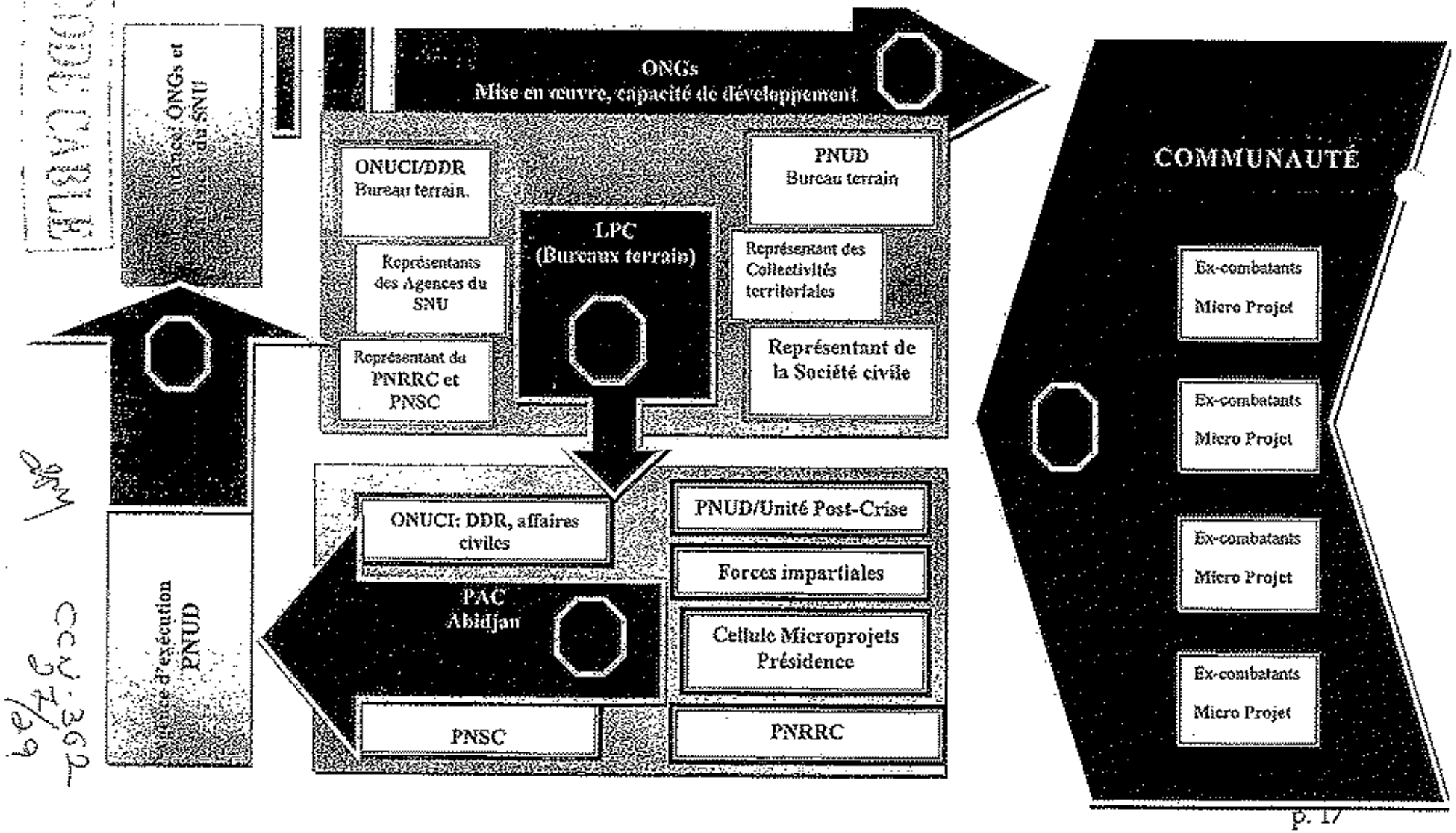

ANNEXE IV. BUDGET GLOBAL

EXTRANTS ATTENDUS	ACTIVITES PREVUES	AGENCES	BUDGET PRÉVISIONNEL		BUDGET (USD)
			Source des fonds	Description du budget	
Populations ont accès à des projets de développement communautaires.	Fournir à la population les opportunités d'accès à des projets de développement communautaire.	PNUD/ONUCI Forces Impartiales		Projets PNUD, ONUCI/QIPs,	(pour mémoire)
Ex-combattants ont des opportunités d'accès à des prêts ou à des microprojets de développement.	Fournir aux ex-combattants les opportunités d'accès à des microprojets.	PNUD/UNOCI	FCP	72100 Subventions	3, 000,000
	Faciliter le travail des agences de réalisation à travers le renforcement de leurs capacités opérationnelles			72200 Equipements et matériels	400,000
	Assurer aux ex-combattants des opportunités d'apprentissage et de formation.			74500 Séminaires et ateliers de formation	120,000
	Suivi et évaluation	PNUD/ONUCI	FCP	71100 suivi-évaluation et contrats de consultation	200,000
				Sous-Total	3, 720,000
				Frais de gestion du PNUD (7%)	280,000
				TOTAL	4, 000,000

$ 280,000 is 7% of total. Should read $ 260,400
= 7% of sub-total